

Maisons-Alfort, le 30 mai 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
 de l'environnement et du travail
 relatif à la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché
 du produit biocide : FLAIR N°5
 AMM n°7400147**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société **AEDES** de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit **FLAIR N°5 (AMM n°7400147)**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant :

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit **FLAIR N°5**.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit **FLAIR N°5** est un biocide de type 14 composé de 0.025% de Chlorophacinone, se présentant sous la forme d'appât sur grains.
 Le détail des usages autorisés est mentionné à l'annexe 1.

La Chlorophacinone est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	Chlorophacinone
N°CAS :	3691-35-8
Type de produit :	14

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de complément d'information de l'Anses du 11 avril 2011, le pétitionnaire en date du 13 avril 2011 a informé l'Agence de l'arrêt de fabrication et de distribution du produit **FLAIR N°5** depuis le 1^{er} décembre 2007.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché n°20040798 du produit FLAIR N°5 est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots clés : Renouvellement, Chlorophacinone, TP 14

Annexe 1

Liste des usages autorisés pour le produit FLAIR N°5

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
Appât sur grains	Chlorophacinone	0.025% p/p

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Nombre d'applications
21011040	LUTTE CONTRE LES RONGEURS*LOIR	NC	NC
21011050	LUTTE CONTRE LES RONGEURS*LEROT	NC	NC

NC : NON CONNU